

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

\*\*\*\*\*

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Sophie Boudier, Séverine Boudieu, Jean Douce, Brigitte Fayet, Hervé Poix, Jean Roux,

Absent : Alain Olagnon

*La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire.*

## A DEBATTRE

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION** : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il est demandé si des observations sont à formuler. Il n'y en a pas. **Le compte-rendu de la séance du 9 MAI 2019 est approuvé à l'unanimité.**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019 :**

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE DE FAIRE LA REPARTITION SUIVANTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS EN TENANT COMPTE DE LA PRESENTATION OU PAS DE LEUR BILAN FINANCIER conformément à l'article 10 de la loi 2000-321 du 12/04/2000.**

FETES CULTURE ET LOISIRS	400 €
ECOLE BUISSONNIERE	400 €
CHASSE	200 €
PECHE	200 €
FOYER	0
AMICALE SAPEURS POMPIERS	0
ANCIENS COMBATTANTS	200 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE CONDORCET	100 €
SAPEURS POMPIERS PG - PASLIERES	100 €
LES AMIS DE L'ALAMBIC	150 €
L'ASSOCIATION DES JEUNES DE MONS	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 €</b>

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LE TILLEUL ROYAL »**

La Présidente de l'association « le Tilleul Royal » sollicite une subvention pour animer des activités au sein de l'EHPAD LES TILLEULS de Randan' : **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE, avant de donner un avis, de se renseigner sur cette nouvelle association.**

**ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR** : Monsieur le Maire donne lecture au conseil des trois devis concernant l'achat d'un défibrillateur :

1-SCHILLER France SAS - 1792.80 € TTC et 99 € HT/an d'entretien

2-A CŒUR VAILLANT - 1800 € TTC et 108 € HT/an d'entretien hors déplacement

3-ELECTRO CŒUR - 2400 € TTC et 300 € HT/an d'entretien

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE DE RETENIR LE DEVIS DE SCHILLER France SAS à Bussy Saint Georges (77) pour la somme de 1792.80 € TTC.**

**ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE** : Monsieur le Maire expose au conseil le travail de la commission « tracteur-tondeuse », composée de Jean Roux, Jean Douce et de lui-même. Il précise que la commission a reçu les 4 représentants des marques ci-dessous et donne leurs propositions :

1- ETS VACHER : 20 400 € TTC, marque ISEKI SF 310 A

2- DORAT VERTS LOISIRS : 17 797 €, marque KUBOTA F 3090

3- ETS BARDIN : 17 500 € TTC, marque KUBOTA F 3090

4- ETS DIONNET : 19 800 € TTC, marque RUBI R 35

La commission propose de retenir le tracteur de DORAT VERTS LOISIRS, bien qu'il soit légèrement plus cher que le même des Établissements Bardin de St Pourçain, mais que l'entretien sera fait par le garage local d'entretien de matériel agricole, Marc Montagnon de DEMOLLE.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE DE SUIVRE L'AVIS DE LA COMMISSION ET DE RETENIR LA PROPOSITION DES ETS DORAT POUR LA SOMME DE 17 797 €.**

**ADHESION A DE NOUVEAUX SERVICES DE L'ADIT** : Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place, pour les communes, par l'ADIT (agence départementale d'ingénierie territoriale) de nouveaux services dans le domaine du numérique :

-dématérialisation de la procédure de consultation des entreprises pour les marchés publics.

-confier à l'ADIT le rôle de délégué à la protection des données dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL NE DONNE PAS SUITE A CES PROPOSITIONS POUR L'INSTANT.

**URBANISME** : Amélioration de l'habitat existant par la construction de garage, abri de jardin, piscine, extension de maison, ... dans des zones non-constructibles sur la carte communale : Mr le Maire explique que désormais la loi Elan permet ce type d'aménagement, à condition que cela reste près de l'habitat existant et dans la même parcelle.

**PLUIH** : Mr le Maire explique que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qu'est en train d'élaborer la communauté de communes Plaine Limagne, chaque conseil municipal doit se prononcer sur un des deux scénarios suivants :

- scénario proportionnel : chaque commune se développe proportionnellement à sa population actuelle.
- scénario pôles d'équilibre : les 3 bourgs centre concentrent aujourd'hui 35% de la population et des constructions neuves ; il est proposé de renforcer ces pôles avec 45 % de la nouvelle population (ou autre taux à définir)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE DE REFLECHIR A CES DEUX SCENARIOS ET DE SE PRONONCER A LA REUNION DE JUILLET.

**FETE DE LA MUSIQUE le 21 juin** : Les restaurateurs veulent organiser une fête de la musique et demandent si l'on peut barrer la route, de 19h à 4h du matin, entre la Mairie et la rue de l'Ecole afin de sécuriser cette fête. APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DONNE UN AVIS FAVORABLE A CETTE DEMANDE, Mr le MAIRE PRENDRA UN ARRETE MUNICIPAL DANS CE SENS.

## INFORMATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE** : Mr le Maire donne les infos suivantes :

- A la dernière Conférence des Maires, il a été décidé à l'unanimité des 25 Maires, que le prochain Conseil Communautaire sera composé de 39 membres, la commune de Mons n'aura toujours qu'un seul représentant.
- Parmi les membres du Conseil de développement du Pays de VICHY-AUVERGNE (Assemblée composée de gens non-élus et représentant la société civile), il y aura un Monsois : Mr Patrick GAGER

- La Balade gourmande, organisée par la ComCOM aura lieu le 14 septembre : départ du Domaine Royal
- Saison culturelle : le lancement de la saison se fera lors d'une réception, le 4 juillet au Château de Périgères.
- La prochaine réunion du Conseil Communautaire se tiendra à MONS LE 2 juillet : Mr le Maire souhaite que les conseillers municipaux soient tous présents.

**POSTE DE RELEVAGE** : la pompe a été changée, mais bouchée par des lingettes, elle a dysfonctionné et la SEMERAP a dû intervenir le 4 juin pour réparation.

**RESTAURANT L'ALAMBIC** : les travaux sont entièrement terminés. Nous avons eu une subvention de l'Etat pour un montant de 6 786 €. Le total des travaux réalisés est le suivant :

<b>COUT DES TRAVAUX AU RESTAURANT L'ALAMBIC</b>	
<b>ENTREPRISES</b>	<b>FACTURES TTC</b>
L'ALLIANCE HABITAT	<b>13 670,40 €</b>
BIGILEC	<b>6 851,53 €</b>
ENEDIS	<b>569,52 €</b>
THIERRY FAGEOL	<b>4 524,92 €</b>
EURL MENUISERIE NOUVELLE	<b>1 526,40 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>27 142,77 €</b>

**DISSOLUTION DU SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile)**: Mr le Maire et Brigitte, qui fait partie du Comité Syndical du Siad, informent que le SIAD de Puy-Guillaume, en proie à des difficultés financières sera dissous le 31 décembre 2019. Mais la bonne nouvelle est que toute l'activité et les salariés seront repris par le CIAS (Centre Intercommunal, d'Action Sociale) de la Communauté de Communes THIERS, DORE et MONTAGNE, le 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Cela ne changera donc rien, ni pour les usagers, ni pour les salariés.

**RESTAURANT SCOLAIRE** : la charte « Qualité Sécurité » a été signée des deux parties, les Restaurateurs et la Mairie. La prochaine réunion avec Carole, Sandrine, les restaurateurs, Michelle et Didier se tiendra le jeudi 20 juin à 10h45.

**SBA** : à partir du 01/09/2019, la collecte aura lieu une semaine sur deux pour les bacs jaune et vert.

**REPAS DU CONSEIL MUNICIPAL, DES EMPLOYES COMMUNAUX ET DES MEMBRES DU CCAS** : il aura lieu le jeudi 18 juillet à 19 h au restaurant l'Alambic.

**DECES DE MARCEL BIGAY** : en tant qu'ancien conseiller municipal, un article est paru dans le journal.

**DECES DE MAURICE ROUX** : en tant qu'ancien conseiller municipal et adjoint, un article est paru sur le journal et une gerbe a été faite.

*Ont signé les membres présents*